

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 10 juillet 2015**  
**(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**BLANQUEFORT - La Vacherie : Maison de l'agriculture du parc des Jalles -  
Subvention d'investissement - Contrat de codéveloppement 2015-2017 -  
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec le projet de La Vacherie, en restaurant la bâisse actuelle, puis en construisant du bâti agricole, la commune de Blanquefort souhaite créer une « Maison de l'agriculture » devant s'inscrire comme porte et maison du Parc des Jalles. Ainsi, la commune affirme sa politique en faveur de la préservation des espaces agricoles et naturels, du développement de l'agriculture de proximité et de la sensibilisation du public à ces enjeux, de même que son implication dans la concrétisation et la promotion du Parc des Jalles.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune de Blanquefort. Pour la période 2012-2014, il figurait dans la fiche action n° C02560017-19. Pour la période 2015-2017, il figure dans le contrat de codéveloppement sous la fiche action n° C030560046-3.

**1 - Description du site et références cadastrales**

Les parcelles à aménager se situent sur 2 sites de la commune de Blanquefort :

- Bords de Garonne (rue de Pontac et avenue de Labarde), parcelles cadastrées BD26, BD27, BD28, BD29, BD14 et BB67 partie,
- et La Vacherie (rue Ransinangue), parcelles cadastrées BS80, BS73 et BS79.

La Vacherie constitue un patrimoine historique datant du 19<sup>e</sup> siècle situé à proximité immédiate de la vallée maraîchère et de son agriculture.

Ce site est constitué de plusieurs bâtiments. Conçu à l'origine comme une ferme idéale, le bâtiment s'apprête aujourd'hui à recouvrer une nouvelle identité, entre nature et culture.

La Vacherie sera la Maison de l'agriculture du Parc des Jalles.

## **2 - L'objet de la demande de subvention d'investissement**

La Vacherie a vocation à devenir la Maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles ayant pour thèmes l'agriculture et la nature. Cette maison sera ouverte aux projets d'autres communes du Parc des Jalles.

Le projet de La Vacherie est pluridisciplinaire.

- **La préservation et la valorisation du patrimoine bâti**

Le bâtiment principal sera équipé de dispositifs de sécurité nécessaires à l'accueil du public. Les échoppes qui constituent les dépendances du bâtiment principal seront transformées en trois lieux distincts : une loge de gardien ; la fromagerie de l'éleveur ; une salle d'atelier avec cuisine. Des gîtes pourraient venir compléter l'offre déjà existante de mini-séjours à la Vacherie (yourte et tipis). Dans le cadre de la politique sociale de la commune, ces gîtes pourront également accueillir des parents divorcés éloignés en visite sur la commune de Blanquefort pour voir leurs enfants.

- **L'exploitation agricole de proximité**

Depuis de nombreuses années, la commune de Blanquefort soutient l'agriculture de proximité. Tout d'abord, un éleveur ovin sera installé sur le site de la Vacherie et sur les bords de Garonne, avec 250 brebis et de nouveaux agriculteurs seront formés.

Ce projet nécessite la construction de bâtiments pour accueillir l'exploitation ainsi que l'éleveur :

- Une laiterie fromagerie, avec salle de transformation et espace de vente ;
- Une petite bergerie sur le site de la Vacherie pour accueillir les ovins du site ;
- Une grande bergerie sur le site des bords de Garonne pour accueillir la majorité des ovins ;
- Un logement pour l'agriculteur et sa famille.

Il est prévu que le site de la Vacherie accueille également l'Association pour la maintien d'une agriculture paysanne (A.M.A.P.) qui fait partie intégrante de la volonté de réappropriation de l'agriculture locale par la population.

Enfin, des partenariats seront noués avec les producteurs afin de faire la promotion des produits du Parc des Jalles.

- **L'animation culturelle et pédagogique**

Le site de la Vacherie accueillera le jeune et le grand public dans une mixité sociale et générationnelle. La pédagogie et l'éducation auront une place primordiale.

Le programme pédagogique comprendra les éléments suivants :

- La connaissance des enjeux de l'agriculture périurbaine et d'une alimentation locale de qualité ;
- La découverte des goûts et du plaisir de bien manger ;
- La valorisation du patrimoine gastronomique ;
- Les liens entre nature et agriculture ;
- La découverte des patrimoines naturel et culturel.

De plus, le site de la Vacherie accueillera des formations : formations aux métiers de l'agriculture, Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (B.A.F.A.) option « animation nature », etc.

Enfin, la Vacherie sera un site de rencontres sur lequel débats, conférences ou ateliers pourront être menés.

### **3 - Les modalités de communication**

Les modalités de communication se baseront sur une signalétique du site « Parc des Jalles » pour décrire le projet et donner des informations sur le Parc des Jalles.

Les outils de communication de la commune de Blanquefort sont :

- le site Internet, journal communal, réseaux sociaux, etc.,
- ainsi que d'autres outils plus spécifiques dépendant des actions menées sur le site.

### **4 - Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux**

La commune de Blanquefort a reçu une subvention d'un montant de 220 144 € au titre du projet « La Vacherie : maison de l'agriculture et de la nature du Parc des Jalles », par délibération communautaire n° 2014/0725 du 28 novembre 2014 pour la phase 1 du projet.

### **5 - Budget prévisionnel**

Par délibération de son Conseil municipal du 9 février 2015, la commune de Blanquefort sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 450 000 €, ce qui représente 44,49 % du budget prévisionnel qui s'élève à 1 011 510 € pour les phases 2 et 3 du projet en 2015.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL (€ H.T.)</b>			
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
<b>Phase 2</b> Travaux de rénovation Vacherie/Échoppes	503 400	Bordeaux Métropole (44,49 %) Commune de Blanquefort (55,51 %)	450 000 561 510
<b>Phase 3</b> Exploitation agricole	508 110		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 011 510</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 011 510</b>

### **6 - Cette demande de subvention est conforme aux principes du dispositif d'aide financière aux Projets Nature**

La demande de la commune de Blanquefort fait partie des natures d'opérations pouvant être financées au titre du dispositif d'aide financière aux Projets Nature validé par la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011, notamment au titre des « études d'aménagement, valorisation et protection des espaces naturels ou agricoles et des paysages » et des "acquisitions foncières ».

- **Intérêt communautaire** : préservation d'espaces de nature en milieu urbain situés dans une trame naturelle et paysagère.
- **Ouverture ou service rendu au public** : La Vacherie sera ouverte à tout public ; certaines actions pourront concerner des publics spécifiques tels que les écoles, les jeunes, les personnes handicapées... ; de nombreux évènements s'y dérouleront en lien avec l'identité du lieu (culturels, ateliers thématiques, marchés de producteurs, animations pédagogiques, formations professionnelles...) ; connexion aux sentiers de randonnées et proximité avec des sites historiques tels que la Forteresse de Blanquefort.

- **Protection, valorisation et promotion des sites naturels, agricoles et des paysages :** volet agricole, bail rural environnemental pour une gestion harmonieuse des milieux naturels.

Ainsi, la participation métropolitaine s'effectuera sous la forme d'une subvention d'investissement d'un montant de 450 000 € aux conditions fixées par la convention ci-annexée.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'art. L5215-26 relatif au versement de fonds de concours,

**VU** la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière aux projets Nature,

**VU** la délibération de la commune de Blanquefort du 16 février 2015 sollicitant la participation de Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDÉRANT QUE** cette action s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune de Blanquefort.

**DÉCIDE**

**Article 1** : une subvention d'investissement d'un montant de 450 000 € est attribuée à la commune de Blanquefort, au titre de « La Vacherie : Maison de l'agriculture du parc des Jalles ».

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de cette subvention.

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2015, en section d'investissement, chapitre 204, article 2041412, fonction 631.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

M. NOËL MAMERE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
10 SEPTEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 10 SEPTEMBRE  
2015